

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

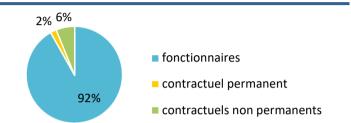


COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR CHARENTE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Charente.

Effectifs

- 49 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > **45** fonctionnaires
 - > 1 contractuel permanent
 - > 3 contractuels non permanents



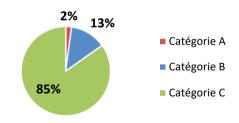
- 1 contractuel permanent en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%		24%
Technique	60%		59%
Culturelle			
Sportive	2%		2%
Médico-sociale	4%	100%	7%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	7%		7%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

	■ Hom	Femmes			
Fonctionnaires	36%	64%			
Contractuels		100%			
Ensemble	35%		65%		
		1			

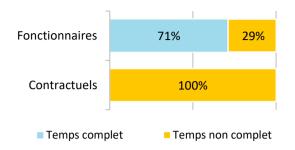
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	48%
Adjoints administratifs	17%
Agents de maîtrise	7%
Adjoints d'animation	7%
Rédacteurs	4%

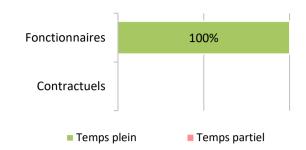
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps de travail des agents permanents .

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

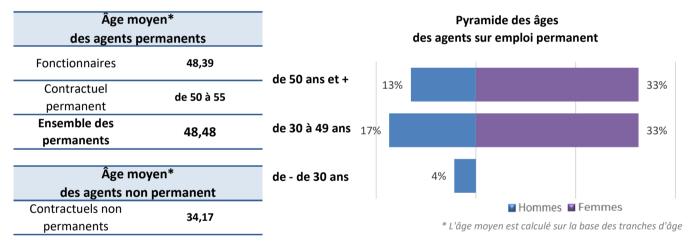


Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	67%	
Technique	37%	
Administrative	9%	

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans



. Équivalent temps plein rémunéré

→ 44,08 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

>41,07 fonctionnaires

> 1,00 contractuel permanent

> 2,01 contractuels non permanents

80 226 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A Catégorie B Catégorie C 35,15 ETPR

Positions particulières

> Un agent mis à disposition dans une autre structure

Mouvements

En 2023, 3 arrivées d'agents permanents et 3 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
46 agents	46 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023							
Fonctionnaires • 0,0%							
Contractuel	→	0,0%					
Ensemble	→	0,0%					

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	33%
Départ à la retraite	33%
Autres cas	33%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	67%
Intégration directe	33%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

- Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- 1 lauréat d'un examen professionnel n'ayant pas été nommé
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 22 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 60,43 % des dépenses de fonctionnement

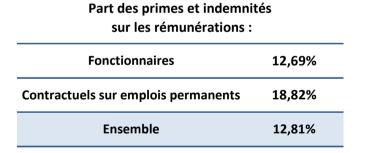
Budget de fonctionnement*	2 879 446 €	Charges de personnel*	1 740 134 €	\Rightarrow	Soit 60,43 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			1 155 904 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités IFSE : CIA :	versées :		148 022 € 121 614 € 22 441 €		54 738 €
Heures supplémentair Nouvelle Bonification Supplément familial d Complément de traite	Indiciaire : e traitement :		1 706 € 9 608 € 9 591 € 0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	S		42 111 €		28 938 €		
Technique			31 209 €		24 943 €		
Culturelle							
Sportive			S				
Médico-sociale				S	S		
Police					S		
Incendie							
Animation					S		
Toutes filières	S		35 720 €	S	26 099 €		

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,81 %



 [➡] Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
 ➡

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

72,73 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

81,35 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023

 La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes				
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	s										
Catégorie B	10 098 €	950 €	9%	7 142 €	781€	10%	S	S				
Catégorie C	2 014 €	530€	21%	1 542 €	371€	19%						

⇨

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences

- En moyenne, 17,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2023

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,77%	0,00%	4,67%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	4,77%	0,00%	4,67%	0,00%
pour motif médical)	-		**	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	4,77%	0,00%	4,67%	0,00%
et autre)	-		-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ⇒ 89,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

4 accidents du travail déclarés au total en 2023

- 4 accidents du travail pour 49 agents en position d'activité au 31 décembre 2023
- > En moyenne, 28 jours d'absence consécutifs par accident du travail

- Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION
 1 assistant de prévention désigné dans la

FORMATION

collectivité

19 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 6 620 € Coût par jour de formation : 348 €

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

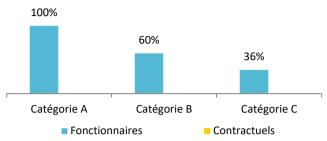
Dernière mise à jour : 2023

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2023, 39,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



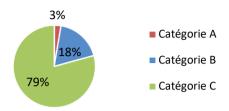
17 730 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	63 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	31 %

→ 111 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	97%
Autres organismes	3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	2 448 €
Montant moyen par bénéficiaire	72 €

- → L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies directement par la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

→ Comité Social Territorial

10 jours de grève recensés en 2023

4 réunions en 2023 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2024 Version 1